

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wbk.csec@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 29 août 2019

17.412 n Iv. pa. Aebischer Matthias. Égalité des chances dès la naissance. Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le 16 août 2019, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Égalité des chances dès la naissance », la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a approuvé un avant-projet relatif à la modification de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'un avant-projet d'arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance. La CSEC-N a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur ces avant-projets auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faitières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés. Nous vous faisons parvenir, en annexe, les textes en question pour avis.

Le délai de réponse est fixé au **29 novembre 2019**.

Le but de l'initiative est d'établir plus solidement la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance (FAE-PE) dans la politique suisse et de contribuer ainsi à une égalité des chances effective au moment de l'entrée à l'école. Sur la base du texte de l'initiative, la commission a entrepris de dresser un état des lieux des différents engagements de la Confédération dans le domaine de la politique de la petite enfance et a examiné plusieurs possibilités de mise en œuvre. Elle propose un mécanisme de financement incitatif temporaire pour soutenir les cantons dans leurs efforts visant à développer une offre adaptée aux besoins de la population dans le domaine de la politique de la petite enfance et à encourager la coordination et la mise en réseau des acteurs publics et privés.



La procédure de consultation se déroulera **par voie électronique** ; les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

Portail du gouvernement suisse : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Services du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir votre avis dans la mesure du possible sous forme électronique (**de préférence en format Word**), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

KJP@bsv.admin.ch

Mme Michelle Jenni (tél. 058 462 55 64 ; michelle.jenni@bsv.admin.ch), de l'Office fédéral des assurances sociales, et M. Andreas Behr (tél. 058 322 91 95 ; andreas.behr@parl.admin.ch), du secrétariat des CSEC, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christine Bulliard-Marbach
Présidente de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des destinataires de la consultation